

M.A.P.A.n°2014/11

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**CPAM du Morbihan**

**37 Boulevard de la Paix  
B.P. 20321**

**56021 VANNES CEDEX**

**Objet de la consultation :**

**Réalisation pour la CPAM du Morbihan d'une campagne de sensibilisation à la prévention bucco-dentaire à destination des enfants de 6 ans du département du Morbihan**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**21 juillet 2014 à 15h00**

*Avertissement : Les soumissionnaires se doivent de signaler aux personnes désignées au présent document toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans le dossier de consultation*

<b>Elaboré par A. BOUGEARD</b>	<b>Validé par F. ONNO / M. OREAL</b>
------------------------------------	--

## 1 – Contexte de la demande

La CPAM du Morbihan souhaite mener des actions de prévention bucco-dentaire à destination des enfants de 6 ans du département du Morbihan, dans le cadre du programme M'T Dents.

## 2 – Contenu du marché

### 2.1. Descriptif des prestations

- Réalisation de séances de sensibilisation collectives, en milieu scolaire, auprès des enfants de 6 ans du Morbihan au cours de l'année scolaire 2014-2015. Ce dispositif de promotion de l'hygiène bucco-dentaire sera mis en œuvre dans les zones où la participation à l'EBD (Examen Bucco-Dentaire) est la plus faible.
- Intervention dans des classes de CP du Morbihan, situées en zones défavorisées (séances de sensibilisation collectives) entre octobre 2014 et janvier 2015. Pour ces enfants, un suivi de l'EBD et des soins consécutifs nécessaires sera mis en place par la CPAM. (Avant fin janvier 2015).

### 2.2. Contexte

- ✓ Depuis janvier 2007, l'Assurance maladie et la profession dentaire ont mis en place un nouveau programme de prévention aux âges clés de la santé dentaire (6, 9, 12, 15, 18 ans), baptisé « M'T Dents ».
- ✓ Deux objectifs :
  - favoriser un contact précoce avec le chirurgien-dentiste,
  - instaurer des rendez-vous réguliers aux âges les plus exposés au risque carieux : 6, 9, 12, 15 et 18 ans.
- ✓ Dispositif en deux temps :
  - un examen de prévention bucco-dentaire chez un chirurgien-dentiste conventionné, pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie.
  - des soins consécutifs remboursés à 100 %.
- ✓ Chaque famille reçoit un mois avant la date d'anniversaire de l'enfant une invitation de l'Assurance Maladie à réaliser l'examen de prévention dentaire, avec une prise en charge à remettre au chirurgien-dentiste.
- ✓ Les rendez-vous de prévention sont proposés à intervalles réguliers et ont été déterminés en fonction des « pics de risque », à la fois pour des raisons physiologiques et de comportements alimentaires.

## **2.3. Objectifs des séances de sensibilisation**

### **2.3.1. Objectif principal**

- ✓ Renforcer l'impact du dispositif M'T Dents afin d'amener les enfants de 6 ans, qui n'ont pas visité le chirurgien-dentiste, à profiter de l'invitation de l'Assurance Maladie pour un examen de prévention bucco-dentaire gratuit et la réalisation de soins consécutifs.

### **2.3.2. Objectifs secondaires**

- ✓ compléter et/ou faire acquérir aux enfants des connaissances en matière d'hygiène bucco-dentaire, et sensibiliser à l'EBD,
- ✓ réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en ciblant ces actions de sensibilisation sur les territoires ayant les taux de recours à l'EBD et /ou au chirurgien-dentiste les plus faibles, en complément des actions d'accompagnement et de suivi personnalisé en CP en zones défavorisées (ex ZEP),
- ✓ mobiliser tous les acteurs concernés par des actions spécifiques (enfants, parents, enseignants, services de santé scolaire, chefs d'établissements, travailleurs sociaux et relais associatifs, chirurgiens-dentistes, médecins généraliste, pédiatres, pharmaciens), par une sensibilisation préalable et un retour d'informations à leur attention sur le résultat de ces actions.

## **2.4. Descriptif de l'action**

### **2-4-1- Publics cibles**

- ✓ Enfants de 6 ans en classe de CP à la rentrée de 2014.
- ✓ Parents de ces enfants de 6 ans.
- ✓ Enseignants des classes de CP.
- ✓ Chirurgiens-dentistes.
- ✓ Médecins et pharmaciens.
- ✓ Service de santé scolaire.

### **2-4-2– Transmission des informations au Titulaire**

- ✓ Un fichier contenant le nom des communes où les taux d'EBD sont les plus faibles sera fourni par la caisse primaire,
- ✓ Un fichier contenant le nom des écoles situées en zones défavorisées sera fourni par la caisse primaire.

**Le titulaire est soumis à l'application de l'article 5 du CCAG FCS concernant la confidentialité et les mesures de sécurité.**

Le titulaire qui a reçu de la CPAM du Morbihan communication de renseignements, documents ou toute autre information est tenu de maintenir confidentielle cette communication. Ces renseignements, documents ou objet ne peuvent, sans autorisation expresse de la CPAM, être communiqués à des tiers.

La CPAM du Morbihan s'engage à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, qu'elles auraient pu recevoir du titulaire.  
En cas de violation par le titulaire de l'obligation mentionnée ci-dessus, le titulaire s'expose à l'application des mesures de résiliation à ses torts prévus à l'article 9.

### **2-4-3 – Nombres d'enfants à sensibiliser**

Le nombre d'enfants à sensibiliser sera fonction du montant de la dotation obtenue de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

### **2-4-4–Séances de sensibilisation**

- ✓ Deux messages devront être prioritairement développés lors de cette phase d'éducation collective, d'une durée de 1 heure : incitation à l'examen bucco-dentaire et importance de l'hygiène bucco-dentaire.
- ✓ Le prestataire aura à sa charge :
  - les prises de rendez-vous et les séances préparatoires avec les enseignants,
  - les sensibilisations des parents,
  - la formation des intervenants (contenu et durée à préciser),
  - le choix des supports pédagogiques,
  - l'achat et la remise de kits de brosse (gobelet, brosse à dents..). Les justificatifs d'une mise en concurrence et la garantie par le fournisseur de la qualité du produit doivent être fournis.

### **2-4-5 – Suivi des résultats**

Un bilan quantitatif et qualitatif des séances de sensibilisations sera réalisé par le prestataire contenant notamment les données suivantes :

- nombre d'écoles, de classes, d'enfants sensibilisés (1 fiche par classe signée par l'enseignant et l'animateur).

### **2-4-6 – Calendrier**

D'octobre 2014 à juin 2015 : séances de sensibilisation collectives dans les zones où la participation à l'EBD (Examen Bucco-Dentaire) est la plus faible.

D'octobre 2014 au 31 janvier 2015 : Intervention dans les classes de CP situées en zones défavorisées.